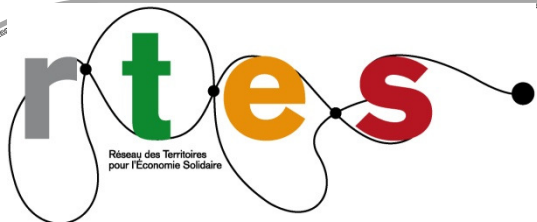


En partenariat AVEC la Région Midi-Pyrénées



Pour une commande Publique

***RESPONSABLE, SOUTENABLE ET
SOLIDAIRE***

midipyrenees.fr



Sommaire

- Contexte
- L'acheteur public définit ses besoins
- Les trois clefs
- La souveraineté alimentaire
- L'agriculture biologique pour nourrir les hommes
- Le cadre des marchés publics
- La réponse de la FNAB et de la société civile « BIO Cohérence »
- Les conséquences de l'achat public sur le territoire
- Les évolutions



Dans quel contexte sommes nous?

- Une situation paradoxale.
- Une diminution sans précédent des terres arables, mais une augmentation de la SAU Bio. (Agence Bio, France et CEE)
- Un quasi monopole des multinationales de l'agro-alimentaire.
- Une volonté de s'approvisionner en circuits courts à construire.
- Une circulaire état exemplaire 20% de produits Bio en RHD.

Dans quel contexte sommes nous?

- Un accompagnement professionnalisé des collectivités et territoires, (réseau FNAB).
- L'émergence d'organisations de l'ESS.(Manger Bio ici et Maintenant).
- Des expériences en RHD qui deviennent des références,(CCAS EDF, Toulouse, Charleville, Lons, Pamiers, Labastide de Sérrou).
- Un Grenelle 2, décevant, la RGPP qui réduit le champ des services publics.(Fret, la Boudeuse)
- Des alternatives à construire sur les territoires entre le tout ou rien.



Bio'acheteur public définit ses besoins



UNE ÉTHIQUE UN ENGAGEMENT UNE MARQUE

Bio'acheteur public définit ses besoins

- Dans le cadre d'orientations politiques fortes qui escomptent des résultats à obtenir sur:
- l'environnement, le territoire, le respect des clauses sociales
- L'intérêt général et la réponse aux besoins sociaux.
- Le choix de la justice social pour le plus grand nombre.
- Les clefs de répartition des valeurs de durabilité.

Les trois clefs

- **La clef verte**: Santé publique et environnement.
- Respect des recommandations du Groupement d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition.
- Achat de produits Bio Européens.
- Limitation du champ d'intervention de l'achat public.

Les trois clefs

- **La clef jaune**: Santé publique, environnement, territoire.
- J'initie de part mon achat, une relation de tous les acteurs pour qu'ils répondent à mon besoin. (cf. ville de Toulouse)
- Je décide de ma place de contribuer à endiguer la déprise ovine sur les massifs.
- J'accompagne une évolution de l'alimentation.(cf. la pastorale, Bazollo)

Les trois clefs

- **La clefs rouge:** J'ai le devoir d'évaluer la destination de l'argent public.
- Fond de pension....
- Maintien des organisations paysannes.
- Maintien des entreprises de transformation.
- Rémunération décentes des salariés.

Souveraineté Alimentaire !



Souveraineté Alimentaire !

- Priorité à la production agricole locale.
- Accès des paysans à l'eau, aux semences, au foncier, au crédit.
- Droit des paysans à produire.
- Droit des consommateurs à choisir leur alimentation.
- Droit des états ou des collectivités de se protéger des importations à bas prix.
- Droit pour les producteurs à une juste rémunération.

L'AB pour nourrir les hommes !

- Changer de paradigme, pour respecter le vivant et les hommes en arrêtant la chimie de synthèse et les OGM.
- Contribuer à réorganiser le marché.
- Renouer avec un système agro-pastoral. (HQE) Rapport Ministère Ag+En
- Relocaliser la production auprès des bassins de consommation.
- Mailler le territoire avec les autres acteurs.
- Changer de comportement alimentaire.

Cadre des marchés publics

- Équité de traitement des citoyens et des fournisseurs.
- Examiner ce qui est nécessaire pour atteindre un haut niveau de protection environnemental et social.
- Définir une grille d'analyse qui évalue les conséquences du « local » sans cahier des charges.
- Intégrer la saisonnalité, les échelles minimale d'achat de la production.

Bio Cohérence ???

- Afin de compléter un cahier des charges Européens qui est un minimum à atteindre
- L'ensemble des acteurs de la Bio engagent une dynamique de progrès.
- Déclinaison de ce qu'est Bio Cohérence.
- En quoi cela peut il aider l'acheteur public à préciser sa commande dans le cadre du DD soutenable et solidaire?

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Avant le 1^{er} janvier 2009 :

Règlement (CEE) °2091/92 du Conseil du 24
juin 1991



+ en France le CC REPAB F



Depuis le 1^{er} janvier 2009:

le règlement (CE) n°834/2007



Une démarche portée par des professionnels

- **Une demande des producteurs** : l'implication du réseau FNAB en 2008
- **Une réflexion partagée** : distributeurs et consommateurs s'engagent
- **Alternative Bio 2009** : association de préfiguration et cadre de la réflexion collective
- **Bio Cohérence** : l'association gestionnaire de la marque





Communication



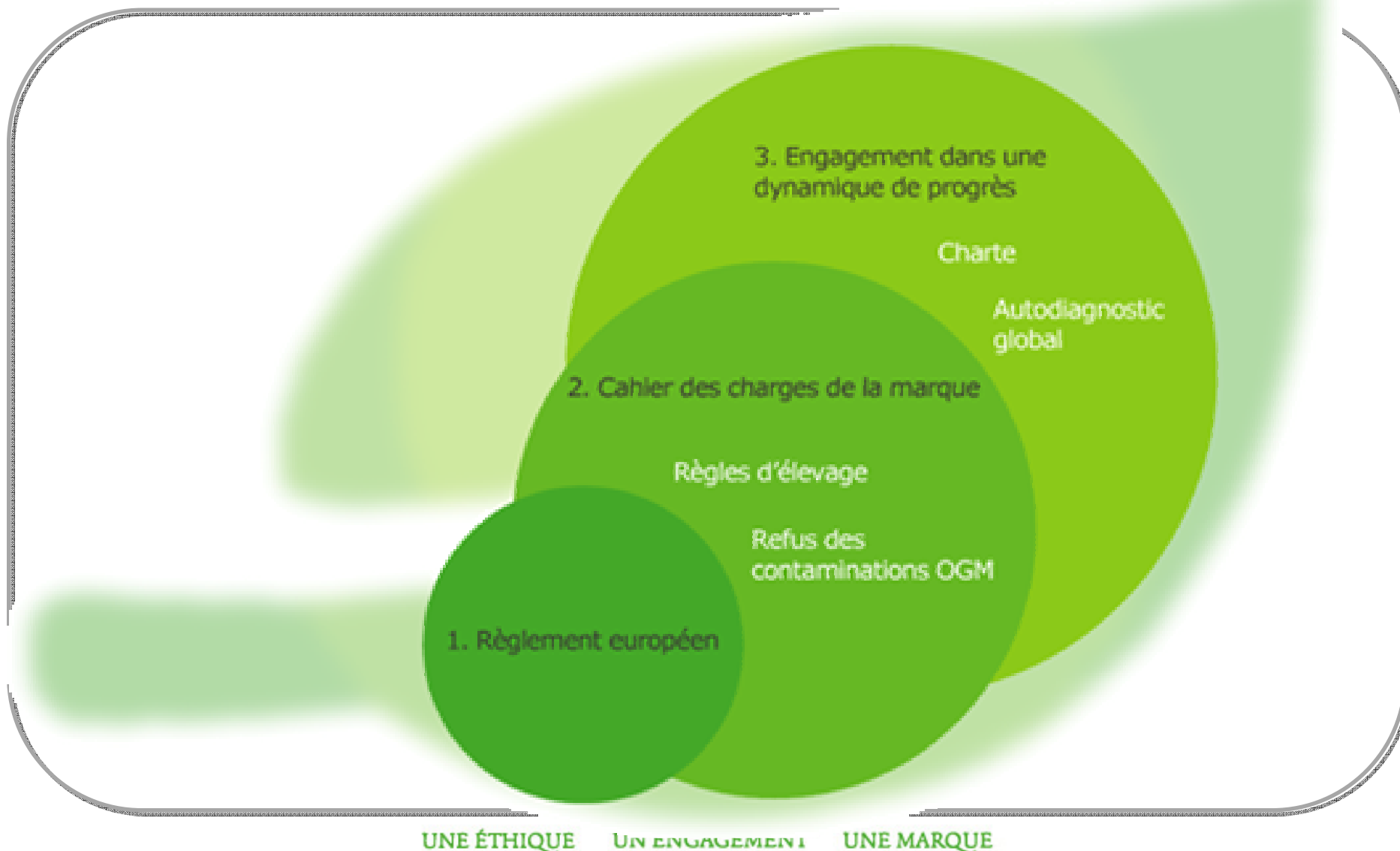
Un logo associatif



Un logo produits

Des outils de communication seront mis à disposition des producteurs, transformateurs, distributeurs qui le souhaitent

Un engagement à 3 niveaux



Le cahier des charges

Complément de la réglementation européenne, il reprend les pratiques d'élevage qui avaient cours jusqu'au 1^{er} janvier 2009 ainsi que des règles spécifiques et qui donnent à la bio toute sa cohérence, par exemple :

- ✓ Des fermes 100 % bio
- ✓ Alimentation des animaux 100% bio et majoritairement produits sur la ferme
- ✓ Refus catégorique des contaminations OGM
- ✓ Liste des procédés de transformations qui ne dénaturent pas le produit
- ✓ Possibilité d'un étiquetage local

La charte

La Charte concrétise l'engagement des adhérents à des valeurs et des objectifs communs : **le projet d'une agriculture biologique porteuse de sens**, cohérente et solidaire. Elle constitue le lien qui unit tous ses signataires et doit servir de **fil conducteur** à leurs actions, ainsi qu'à l'**évolution** du cahier des charges de la marque et des autodiagnostic.

La charte

Quelques exemples d'objectifs :

- **Ecologiques** : rechercher un bilan positif (écosystème, biodiversité, fertilité des sols, ressources naturelles, énergie, effet de serre, déchets...) ; autonomie...
- **Sociaux et humanistes** : solidarité entre tous les membres de la filière et au niveau international ; maintien et transmissibilité des fermes ; recréer un lien fort entre les villes et les campagnes, entre l'environnement, la santé et l'alimentation....
- **Economiques** : équité et transparence des relations commerciales, contractualisation pour un développement durable des filières, travailler à la relocalisation des échanges...



L'autodiagnostic

- L'autodiagnostic vient en **complément du Cahier des charges et de la Charte** pour finaliser le projet de Bio Cohérence. Il donne l'opportunité à chaque adhérent, à partir d'une évaluation de ses pratiques écologiques, sociales et économiques, d'avancer concrètement sur les objectifs de la Charte. Il s'agit **de faire son bilan** dans les domaines aujourd'hui **non couverts par les règles « certifiables »**, d'identifier des marges de progrès et d'agir selon ses priorités.
- Ces expériences et solutions seront ensuite **partagées** au cours d'échanges avec d'autres acteurs bio, notamment des agriculteurs et des consommateurs.

L'autodiagnostic

Exemples de points d'évaluation :

- - **Domaine agro-environnemental** : quantification de la biodiversité sur la ferme ; suivi de la fertilité des sols ; utilisation économe des ressources naturelles et/ou d'énergies renouvelables ; gestion de la consommation énergétique, effet de serre et déchets...
- - **Domaine social** : gestion du travail et de la main d'œuvre ; formation ; entraide ; participation à des dynamiques locales et/ou militantes...
- - **Domaine économique** : autonomie (technique/intrants, financière/aides, commerciale/débouchés, décisionnelle) ; transmissibilité ; contractualisation...



Un Contrôle strict

- Le contrôle des critères du **cahier des charges** Bio Cohérence est réalisé au même moment que le contrôle AB par les **mêmes organismes certificateurs** (Ecocert, Certipaq, Agrocet, Qualité France et SGS)

L'obtention de la marque

L'attribution de la marque sera faite par le **comité de marque** de Bio Cohérence selon un **barème de sanctions transparent** allant de la remarque simple au retrait de la marque si l'opérateur ne satisfait pas aux exigences du cahier des charges Bio Cohérence.

⇒ Le Comité de Marque est composé des collègues qui constituent aujourd'hui l'association (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs).

Conséquences de mon achat public sur le territoire.

- Volonté de reterritorialiser (alimentation hors AGCS)
- Construire le cahier des charges et les annexes en concertation.
- Réorganiser le marché en partageant les problématiques, nature des outils de transformation, cuisines.
- Inadéquation de propositions parcellaires
Travailleurs handicapés et 4me gamme.

Les SCIC et SCOP comme réponse à l'achat public?

- S'engager en direction des entreprises de l'ESS est un signifiant en direction de la gestion démocratique du territoire.
- De l'intérêt général avéré pour les SCIC
- De l'affectation du résultat à l'entreprise.
- De l'Ancrage territorial.
- De la coopération en place de la concurrence et de la compétitivité!!!

Construire la coopération



Construire la coopération!

- Contact:
- Cécile Cardeilhac
- Tel: 05 61 22 74 99
- coordination@biomidipyrenees.org

- Pascal Lachaud
- Tel: 05 62 35 27 73
- gab65@free.fr